4. Baronne de Caruel de St-Martin, Elisabeth, 59 ans, 7, avenue Hoche.
2. Vicomtesse de Bonneval, Marie, 45 ans, 30, rue Las-Cases.
3. Mlle de Mandat de Grancey, 19 ans, 6, rue Greuze.
4. Sœur Ginoux, supérieure du Raincy, 43, rue de la Ville-l'Evêque.
5. Vicomtesse de Saint-Périer, née de Kergoulan, 9, rue d'Aguesseau.
6. Madame Jacques Haussmann, 57, rue de Prony.
7. Mlle Henriette d'Imshali, 60, rue de Varenne.
8. Baronne de Saint-Didier, 16, rue de la Ville-l'Evêque.
9. M. Poidevin, 60 ans, 49, rue de Ségurné.
10. Comtesse Minerel, 5 bis, rue de Berry.
11. Mme Schlumberg, 140, faubourg Saint-Honoré.
12. Esther Cuvillier, 4 ans, rue Jules-César.
13. Mme Le Normand, 153, rue de la Pompe.
14. Mme d'Isard de Vauvenargues, 13, avenue de Ségur.
15. Mme Monti, 52, Avenue de la République.
16. Mlle Thomazeau, supérieure des Sœurs de Saint-André (Virginie, 70 ans) 82, rue de l'Abbé Groult.
17. Mme Hauteœur Madeleine, 27 ans, 55, rue des Archives.
18. Mme de la Blossière, 58, rue Boissière.
19. Mme Pierre, née Michel Mathilde, 120, rue du Faubourg St-Honoré.
20. Mme veuve Rivière, 29, rue de la Ferronnerie.
21. Mme de Gosselin, 120, rue du Faubourg Saint-Honoré.
22. Mme Hoskier, 18, avenue de Messine.
23. Mme Bornes, 64, rue Condorcet.
24. Mme du Vatumesnil, 24, avenue d'Antin.
25. Mme Cuvillier, 14, rue Jules-César.
26. Mme Roland Gosselin, 1, rue de Berry.
27. Mme Choupie, née Blanche Grossier, 19, rue des Cordeliers.
28. Mme veuve de Moustier, née du Bézlat-Bonaray, 85, rue de Grenelle.
29. Mlle Germaine Feulard, 10 ans.
30. Docteur Feulard.
31. Mlle Ernestine Moreau, domestique, 29, rue St-Georges.
32. Mme de Floriès, 10, avenue de l'Alma.
33. Mme Chapuis, 4, avenue de l'Opéra.
34. Mme veuve Germain, née Desmazières, 80, boulevard Montmartre.
35. Mme Carteron, née Juillard, 67 ans, 80, rue de Rivoli.
36. Mlle Jeanne Carteron.
37. Mme de Valence de Ménardière, 49 ans, 13, rue Duphot.
38. Mme Porges, née de Weisweiller, 11, avenue de Friedland.
39. Mlle Madeleine de Clercq, 117, boulevard de Courcelles.
40. Mlle Pecque, Marie-Louise, 34 ans, 8, rue de l'Isly.
41. Mme Léon Valentin, 40 ans, 80, rue de Varenne.
42. Sœur de Hondt, 25 ans, 13, rue de la Ville-l'Evêque.
43. Mme veuve de Carayon-Latour, née de Lasus, 60 ans, 11, rue Royale.
44. Joseph Deron, 11 ans.
45. Mme Hauteœur, 50 ans, 55, rue des Archives.
46. Mme Moreau-Nélaton. 32 ans, 73, faubourg St-Honoré.
47. Mme Brane de Thierry, 68 ans, 164, faubourg St-Honoré.
48. Sœur Catherine-Marie-Madeleine, 44 ans. 88, rue Denfert-Rochereau.
49. Sœur Sabattier, Marie-Adèle, 57 ans, rue Poulitier, 7.
50. M. Guillemin, Léonce, 26 ans, 7, rue Poultier.
51. Mme de Bouthillier, 50 ans, 37, avenue d'Antin.
52. Mlle Louise Lourmand, 28 ans, 21, boulevard Latour-Maubourg.
53. Mme de Varanval, 25 ans, 21, rue Marignan.
54. Mme Vincent, 67 ans, 47, boulevard Saint-Germain.
55. Mlle Valérie Vesbastel, 20 ans, 7, boulevard du Nord, au Raincy.
56. Mme Ochin, née Berthe Deschamps, 34 ans 4, rue du Havre.
57. Mme Léguard, née Edmée Hubert, 63 ans, 60, rue de Ponthieu.
58. Mme d'Hunalstein, née Laure d'Urès, 59 ans, 4, rue Saint-Dominique.
59. Mme Louise Géroudeau, 25 ans, 129, rue de l'Université.
60. Mlle Elodie Vauplérobien, 20 ans, 19, rue de la Ville-l'Evêque.
61. Mlle Marguerite de Cossart-Despiès, 40 ans, 10, rue de Lisbonne.
62. Mlle Marie-Thérèse Simon, 22 ans, 24, place Vendôme.
63. Alfred David, 4 ans, rue Julie, 39.
64. Mlle Lina Lefebvre, 22 ans, 7, rue Berthier, à Versailles.
65. Mme veuve Huzard, née de la Brille, 63 ans.
66. Mme de Kahn, 48 ans.
67. — Mlle de Chevilly, 18 ans 9, rue des Ecuries d'Artois.
68. — Mme la vicomtesse de Damas, 68 ans, rue de l'Université.

Les non reconnus et les disparus

D'autres déclarations de reconnaissance ont été faites ; mais plusieurs étaient fausses, des malheureux croyant que tel objet, comme une bottine, une alliance, etc., appartenait à un des leurs, alors qu'il n'en était rien. Il est ainsi qu'un corps a été reconnu par deux familles différentes.

Aussi considère-t-on comme non avenues les déclarations concernant :

1° Mme Léonie Guillaumet, sœur de Saint-Vincent-de-Paul ;
2° Mme la vicomtesse de Beauchamp, 115, boulevard Saint-Germain ;
3° Mme Hoskier ;
4° Mme Roland-Gosselin ;
5° Mme la générale Munier ;
6° Mme la comtesse des Moutis ;
7° Mme d'Hunolstein.

Dans le courant de la nuit, on annonce que Mme la baronne de Saint-Martin, transportée blessée chez sa fille, Mme de Pressy, 5, rue Magdebourg, est morte, et que Mme de Morado, transportée, avec ses deux filles, 18, rue de Magdebourg, est tombée dans l'état comateux.

La préfecture de police n'a reçu encore que très peu de déclarations de disparition.

On signale toujours comme disparue la comtesse Serrurier, Mme de Clermont, Mme Brasier de Thuy, Mme Nitot, Mme Moreau-Nélaton, Mme de Carayon-Latour et son groom, Joseph Doron, âgé de quelques ans ; la duchesse de d'Alençon, la duchesse de Vendôme, Mlle Louise Girardeau, la vicomtesse de Lignac, Mme Buffet, belle-sœur du ministre, marquise d'Argens, Mme de Coëmières de Nordeck, baronne de Loupé, etc., etc.

Malheureusement, aucune espérance ne saurait subsister et tous les disparus doivent être considérés comme morts. Il est même à craindre qu'on ne les reconnaisse jamais.

Les blessés

Le nombre des blessés est extrêmement difficile à évaluer. Un grand nombre de personnes, plus ou moins grièvement brûlées, ont pu rentrer dès soins dans le voisinage, à l'hôtel Porges notamment, et ensuite regagner leur domicile.

Signalons parmi elles :

Mme Emilie Gaillard, blessée légèrement au sein, a pu regagner son domicile, place Malesherbes, 2.

Mme Henri Boutet, Mme Adolphe Chenevière, la femme du commerçant bien connu, et Mme Bourgignon de Gilly, qui, toutes trois, se trouvaient, en compagnie de dames vendeuses, au buffet, autour de la baronne de Saint-Didier, ont eu de très légères brûlures.

Mme Raffaëli, la femme du peintre, et sa fille se trouvaient également au Bazar de Charité.

Mme Raffaëli a toute la figure brûlée, peu profondément, il est vrai. Sa fille est brûlée au bras et contusionnée sur tout le corps.

Mme Colette Dumas, la fille du célèbre écrivain, est légèrement brûlée à la joue.

Mme de Morado, rue de Magdebourg, a été transportée chez elle dans un état grave.

Mme Chaplin, veuve du célèbre peintre, qui était dame vendeuse au comptoir de la duchesse d'Alençon, a été légèrement brûlée. Sa fille, Mme Raoul de Najac, a pu s'échapper presque sans blessure.

L'une des deux filles de M. Chéri B. Halbron directeur de l'établissement Chéri : Mlle Georgette Halbron, âgée de 11 ans, a eu de légères brûlures au cou et au poignet.

Leur cousine, Mlle Anna Lyon, fille de M. Prosper, rue Lord Byron, directeur-conseil de la Compagnie générale transatlantique, a eu des brûlures au visage, sans conséquence heureusement.

Ces trois jeunes filles ont pu quitter le Bazar par le terrain vague situé au fond de l'édifice.

Mme Lasson, née Dehaynin, a été grièvement blessée.

Mme la marquise Maison, sœur du baron de Mackau, a été légèrement blessée. Elle a passé une nuit relativement bonne.

M. Henry Blondel, brûlures au crâne.

Mmes Bulot, la vicomtesse d'Avenel, la comtesse Greffulhe, Mme Laniel, M. Jules Porges et sa fille, Mme de Sessevel, Mlle Froissard, Mlle du Parc, ont eu soit des brûlures, soit des contusions.

L'exposition des cadavres

A partir de 4 heures, l'affluence au Palais de l'Industrie est énorme.

Le service d'ordre est doublé. Les journalistes ne sont plus admis à l'intérieur de la salle d'exposition. Bientôt même ils seront obligés de se faire délivrer une carte spéciale par le commissaire de police de permanence au quartier de l'Industrie.

A chaque instant arrivent de nombreux bouquets.

A 7 h. 1/4 les reconnaissances sont terminées.

L'exposition reprendra demain vers 7 heures pour se continuer dans la journée.

Nouvelle liste de morts

Ont été reconnus cet après-midi :

Mme veuve Duval, quarante-trois ans, née Angélique de la Briffe, 112, boulevard de Courcelles, transportée à son domicile.

Mme de Carayon-Latour, âgée de 46 ans, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140.

Comtesse Sabine de Vallin, rue Goethe, 11.

La vicomtesse Christian de Malezieu, née de la Tournerie, rue Las-Cases, 15.

Sœur Marie Patrice, rue Denfert-Rochereau, 88.

Mme Gosse, à Bourg-la-Reine.

La comtesse Serurier, faubourg Saint-Honoré, 168.

Mlle Dillaye, à Bourg-la-Reine.

Mlle de Carbonnel, rue Bayard, 26.

Mlle Jacquin, rue Nouvelle, 1. Mlle Jacquin est la fille de l'inspecteur principal des Chemins de fer de l'est.

Le corps retrouvé ce matin sous les décombres de la rue Jean-Goujon a été reconnu pour être celui d'une jeune fille Louise Terre.

Mme la générale Chevals, née Claire Boucher de Saint-Ange.

Mlle Boucher de Saint-Ange, sa sœur, toutes deux nées à Saumur.

Mme Lasson, boulevard Saint-Michel.

Angèle et Zoé Gosse, deux filleules, de Bourg-la-Reine.

Le fils de M. Méhaon.

Mlle de Cornaught.

Mlle Barassé.

Il reste 25 cadavres à identifier.

L'ENQUÊTE

La cause du sinistre

M. Bertulus, le juge d'instruction, n'a pas encore déterminé d'une manière absolument exacte la cause de la catastrophe.

Encore maintenant, les versions restent contradictoires. Suivant les uns, c'est un fil électrique destiné au cinématographe qui aurait communiqué le feu à des tentures. Suivant les autres, c'est l'employé du cinématographe qui, en allumant une lampe à pétrole ou à essence, a mis le feu à cette lampe qui a fait explosion.

M. Girard aura à examiner un tube d'acier relevé par le juge d'instruction à proximité du cinématographe ayant dû contenir soit de l'hydrogène, soit de l'acétylène. Ce tube était éventré.

L'entrepreneur du Cinématographe chez le juge d'instruction

M. Normandin, ancien élève de l'Ecole centrale, propriétaire du cinématographe, cause de l'épouvantable catastrophe, a été reçu sur convocation à 3 heures 1/4 par M. Bertulus, juge d'instruction.

En présence du chef du laboratoire municipal, il a expliqué le fonctionnement du cinématographe.

Cet appareil était éclairé par un lampe dans laquelle brûlait du gaz oxyhélrique provenant d'un mélange d'oxygène de vapeur d'éther, produite dans un vaporisateur spécial. On avait dû recourir à ce mélange combustible, vu l'absence de conduites de gaz d'éclairage ordinaire dans l'emplacement où le Bazar avait été improvisé.

Le gaz oxygène était renfermé à l'état comprimé dans un cylindre placé au-dessous de l'appareil ; c'est ce gaz qui fait supposer à tort, lorsqu'on a retrouvé les débris de l'appareil, après l'incendie, qu'il était éclairé par un appareil à acétylène. L'acétylène n'a joué aucun rôle dans cette affaire.

M. Normandin a fourni au juge le plan exact de la petite salle dans laquelle on donnait des représentations. Cette salle mesurait 3 m. 50 sur 9 mètres.

Interrogatoire de l'employé

Ces messieurs se sont alors rendus 159, rue St-Jacques, chez M. Bailar, opérateur, qui a été blessé. Quoique couché, il a raconté en détail au juge comment l'incendie avait pris. C'est la rédaction du récit que nous donnons plus haut.

Le chef du Laboratoire

M. Bertulus désirait également interroger le chef du Laboratoire photographique de M. Normandin. M. Bagrachon qui, se trouvait dans la salle du cinématographe au moment du sinistre, a été blessé au pied. Cette part la chute d'un paquet de gondron en flamme.

En raison, de son état, M. Bertulus n'a pu l'interroger aujourd'hui, mais compte le faire demain.

La construction du bazar

Nous avons été interviewer M. Jumeau, de la maison Jumeau et Billot, entrepreneur de la maison Bellair, qui construisit le bazar. Il nous répondit :

Je ne puis vous donner que très peu de renseignements. Ce n'est pas moi qui ai construit le Bazar, entièrement en bois, à été commencé par nous dans les premiers jours du mois de mars.

La clôture du Bazar était faite de planches de sapin, recouvertes intérieurement de tentures diverses. Quant à l'éclairage, vous pouvez affirmer qu'il n'y avait aucun appareil si ce gaz ni à l'électricité.

Pour ce qui est du cinématographe, ce n'est pas moi qui en avons fait l'installation, nous nous sommes bornés à laisser libre l'endroit où il devait se trouver.

Les comptoirs où se trouvaient les vendeuses étaient complètement construits en portants en bois recouverts de toiles de décor représentant d'anciennes auberges parisiennes du moyen âge.

Pour la côté assurance, nous étions assurés, non associé et moi, pour 30 mille constructions, et le comptoir d'organisation était assuré de son côté pour les différentes marchandises qui se trouvaient dans le Bazar.

C'est tout ce que je puis vous dire.

La recherche des bijoux

M. Hamard, sous-chef de la sûreté, qui avait été chargé spécialement par le juge d'instruction de rechercher et de retrouver les bijoux abandonnés par les malheureuses victimes de la catastrophe, s'est rendu dès le matin de cette tâche, aidé par des agents de son service. Il a ainsi récolté une quantité assez considérable de montres, de bourses, de bracelets et d'alliances, qui ont été remises entre les mains de M. Bertulus, pour servir à la reconnaissance des victimes.

La plupart des alliances retrouvées portent des noms qu'à la préfecture de police on ne communiquera à la presse qu'après que la reconnaissance des morts sera complètement terminée.

LES RESPONSABILITÉS

L'épouvantable catastrophe qui vient d'anéantir le Bazar de la Charité impressionne au plus haut degré le monde parisienne. On ne parle plus de la guerre d'Orient et des autres événements qui fixaient l'attention. Tout s'efface et disparaît devant le terrible hécatombe qui atteint tant de familles, et l'émotion est si complète quand on songe aux infortunées victimes qui ont pertes tandis qu'elles accomplissaient une œuvre de bienfaisance. On discute fort la responsabilité de l'administration et on estime qu'un si grand malheur eût pu être aisément évité. Certainement la critique est aisée après les événements accomplis, et il paraît bien y avoir quelque chose de fondé dans les reproches du public.

Il paraît que tout le monde à la vue de cette construction en bois, en toile, en carton-pâte, enjolivée de chiffons, disait : Une allumette la dedans et tout flambe. Tout a flambé. On a même pour cela la langue pendue dans une partie réservée un cinématographe avec une lampe électrique particulièrement dangereuse dont à juillé l'étincelle qui devait mettre le feu.

L'administration n'a s'est préoccupée de rien. Elle ne s'est pas demandé si le feu allée éclive avait des issues suffisantes, si, après y être entré lentement on pouvait en sortir vite.

Cela la regardait et elle a agi comme si cela ne la regardait pas, oubliant que, partout où l'on appelle un grand concours de gens, elle accepte tacitement en raison de l'intention qu'elle donne — une part de responsabilité.

Et plus elle faisse faire de réclame, plus elle assume de devoirs. Maintenant, que va-t-il résulter de ce malheur irréparable. Se rappelle-t-on ce qui a suivi l'incendie de l'Opéra-Comique? On a visité les fenêtres, on a supprimé quelque temps les strapontins enlevé des becs de gaz, élargi des passages, ouvert plusieurs portes, puis on n'a plus rien fait, quand l'émotion a été éclamée, et le bazar de la Charité, s'est ouvert sans une visite protecte, dit-on, que c'était un local privé. Or, quatre ou cinq mille personnes avaient défilé dans ce local privé depuis son ouverture. C'est le triomphe de l'incurie ! On assure que M. Félix Faure, pendant la visite qu'il a faite hier soir, sur le lieu du sinistre et au Palais de l'Industrie, s'est fait de vives réprimandes de la foule et en été très ému. Il pourra lui-même faire part de son impression au prochain Conseil des Ministres.

T. H.

INTERPELLATIONS

Plusieurs députés de Paris ont l'intention d'interpeller à la rentrée le ministre de l'intérieur au sujet de la catastrophe du Bazar de la Charité, en cause la préfecture de police qui, par son incurie, semble avoir une lourde part de responsabilité dans cet effroyable sinistre. Le préfet de police aura, de son côté interpellé au Conseil municipal, où l'on paraît très-irrité contre lui.

Conseil des ministres

Les ministres présents à Paris se sont réunis ce soir à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure, pour examiner les mesures à prendre à l'occasion de la catastrophe de la rue Jean Goujon.

Les télégrammes de condoléances

Le Président de la République a fait connaître au Conseil le texte des télégrammes qu'il a reçus jusqu'à présent des chefs d'état étrangers et des réponses qu'il a faites.

Les ministres des affaires étrangères s'annoncent que tous les ambassadeurs et les chefs de légation présents à Paris se sont rendus au quai d'Orsay pour lui exprimer la douloureuse sympathie de leur gouvernement respectif.

Les obsèques

Le Conseil a décidé qu'une cérémonie aurait lieu samedi, à 2 heures, à l'Elysée, pour les obsèques des personnes qui n'auraient pas été reconnues et pour celles dont les familles demanderaient à y participer.

LES SECOURS

Le président de la République assistera au Conseil de l'ordre du Mérite, au nom du gouvernement sur le parvis Notre-Dame.

Le gouvernement demandera un crédit aux Chambres pour lui permettre de distribuer des secours aux familles nécessiteuses qui auraient été atteintes par la catastrophe.

Théâtres subventionnés

Le gouvernement a décidé que les quatre théâtres subventionnés, Opéra, Théâtre-Français, Opéra-Comique, Odéon, feraient relache ce soir.

LES FUNÉRAILLES

Le gouvernement prendra à sa charge les frais des obsèques des victimes dont les cadavres n'auront pas été réclamés.

M. Mélin, préfet du Conseil, actuellement dans les Vosges rentrera vendredi matin à Paris. M. Barthou sera probablement chargé de prendre la parole au nom du gouvernement à la cérémonie qui aura lieu à Notre-Dame.

L'Europe en deuil

En même temps que l'aristocratie française, l'Europe a été plongée dans le deuil par l'effroyable catastrophe d'hier. Toutes les familles régnantes sont atteintes. Toutes les cours d'Europe ont adressé des sympathies au duc d'Alençon; la cour de Bavière, à laquelle appartenait par sa naissance, l'infortunée princesse, a fait exprimer au duc d'Alençon, le deuil de l'impératrice d'Autriche et de la reine de Naples.

La famille d'Orléans, dans laquelle la duchesse d'Alençon était entrée par son mariage, est, en ce moment, la plus éprouvée par le malheur, par le duc de Vendôme, fils de la duchesse d'Alençon, qui a épousé la fille du comte de Flandre et par la mère du roi Léopold qui était fille du roi Louis Philippe ; par la maison d'Espagne, une des branches des Bourbons ; à la famille d'Italie, par le mariage du duc d'Aoste avec une princesse d'Orléans ; à la maison de Danemarck, par l'union de la fille du comte de Paris avec le prince Waldemar ; à la maison de Portugal, par le mariage de l'autre fille du comte de Paris, la princesse Amélie, avec le prince de Bragance, actuellement sur le trône ; à la famille impériale de Brésil, par le mariage du comte d'Eu avec la fille de l'empereur don Pedro ; à la maison princière de Bulgarie, par la princesse de Cobourg-Gotha, fille de Louis-Philippe ; à la famille impériale de Russie, aux maisons royales d'Angleterre, de Grèce, par l'impératrice douairière Alexandre Feodorovna, femme d'Alexandre III, par la princesse de Galles, toutes deux filles de roi de Danemarck et par le roi Georges, fils cadet de Christian IX.

La famille d'Allemagne elle-même est atteinte par la mort de Mme d'Hanolstein, cousine germaine de l'empereur Guillaume.

Ce n'est pas en France seulement, la famille d'Orléans qui est frappée, mais toute la noblesse de l'ancien régime, toute la noblesse impériale, toute l'aristocratie de la finance et du talent. Les Luppé, les Carayon-Latour, les Porgès, les Haussmann, les Grandmaison, les d'Uzès, les Vatisneuil, les Mortemart ont tous perdu quelqu'un des leurs, et les familles alliées se trouvent atteintes par contre-coup. C'est un deuil irréparable qui frappe non seulement la France mais l'Europe entière.

T. H.

CONDOLÉANCES ROYALES

Voici le texte des télégrammes reçus par le président de la République à la suite de la catastrophe de la rue Jean Goujon :

Windsoor-Castle, 5 mai.

Monsieur le Président de la République, Paris.

Je suis consternée de l'affreuse catastrophe qui jette Paris dans la désolation. Veuillez croire à ma très vive sympathie dans ce terrible désastre.

VICTORIA.

Le Président de la République Française a répondu :

Je remercie votre majesté des témoignages de si vives sympathies qu'elle veut bien m'adresser. La France sera touchée de la part que votre majesté veut bien prendre au deuil si cruel qui vient de nous frapper.

FÉLIX FAURE.

Berlin, 5 mai.

M. le président de la République française, Paris.

Veuillez permettre que je partage le deuil que Paris et la France entière ressentent en ce moment par suite de l'horrible catastrophe de la rue Jean-Goujon et que je m'unisse à tous les malheureux qui pleurent en ce moment une vie chère.

Signé : GUILLAUME.

Le président de la République à Sa Majesté Guillaume II, empereur d'Allemagne.

Berlin.

Je suis très touché des sentiments exprimés dans le télégramme que Votre Majesté veut bien m'adresser et voulais s'associe au deuil où la catastrophe d'hier jetonge Paris et la France tout entière.

Je la remercie des vives paroles qu'elle pour que Dieu soutienne et console les malheureux affligés par le terrible désastre qui nous cause si profondément.

FÉLIX FAURE.

Bruxelles, 5 mai.

Ministre belge Paris.

Roi et gouvernement, douloureusement affectés par la catastrophe d'hier, soyez auprès du ministre des affaires étrangères l'interprète de nos plus vives sympathies.

FALVEZAN.

Guillaume II, l'empereur d'Allemagne, s'est rendu personnellement à l'ambassade de la République française, à Berlin, pour réitérer de vive voix, à notre ambassadeur, les témoignages de condoléances qu'il avait déjà traduits dans un télégramme au président de la République.

Au reçu de cette nouvelle, M. Faure s'est rendu à l'ambassade d'Allemagne pour exprimer à M. le comte de Munster combien il était touché de la démarche de son souverain.

Pareille cérémonie a eu lieu à Londres à la ambassade de France et à Paris à l'ambassade d'Angleterre.

Un précédent

Il faut remonter loin dans les annales de la haute société parisienne pour trouver un événement comparable à l'horrible catastrophe d'hier.

C'était en 1810. Le mariage de Napoléon Ier venait d'être célébré. Le négociateur de cette union, le prince de Schwarzenberg, ambassadeur d'Autriche à Paris, donnait un bal brillant pour célébrer cet événement qui, pour lui, était fête battait son plein, lorsque tout à coup, le feu éclata dans la grande salle de danse.

En quelques instants les salons de l'ambassade, somptueusement décorés et de magnificence se trouvèrent transformés en au champ de désolation et d'horreur.

De nombreuses personnes périrent dans la catastrophe, parmi lesquelles la propre belle-sœur de l'ambassadeur, la princesse Pauline.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

PARIS (1875)

Le numéro 337,239 gagne 100,000 francs.

Le numéro 11,663 gagne 50,000 francs.

Les trois numéros suivants sont remboursés chacun par 10,000 francs : 355,591 — 45,189 — 226,926.

Les quatre numéros suivants sont remboursés chacun par 5,000 francs : 474,789 — 43,832 — 351,171 — 442,125.

Foncières 1885

Le numéro 353,485 gagne 100,000 francs.

Le numéro 1,000 gagne 25,000 francs.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs : 608,479 — 88,468 — 957,509 — 447,548 — 191,667 — 810,131.

Foncières 1879

Les numéros 1,387,991, 1,222,401, sont remboursés à 100,000 francs.

Le numéro 1,239,158 est remboursé par 25,000 francs.

Les deux numéros 788,914, 817,269, sont remboursés par 15,000 francs.

Les cinq numéros suivants sont remboursés par 5,000 francs chacun : 177,424 — 392,035 — 1,222,378 — 889,387 — 837,260.

Dernière Heure

Les dix-neuf cadavres restants

Ce soir, à 11 heures, il ne restait plus dans la salle du Palais de l'Industrie que dix-neuf cadavres.

Demain, s'ils ne sont reconnus, ils seront enlevés du Palais de l'Industrie et transportés à la Morgue.

Les actes de sauvetage et de dévouement

M. Lépine, préfet de police, s'est fait adresser aujourd'hui, par M. Préfat, commissaire de police, un rapport sur les actes de sauvetage et de dévouement qui ont été accomplis pendant la catastrophe.

L'impression causée en Autriche *par la mort de la duchesse d'Alençon*

Vienne, 5 mai. — La nouvelle de la fin tragique de la duchesse d'Alençon, sœur de l'impératrice, a causé à la cour et dans toute la ville une émotion considérable.

Les souverains ont été informés officiellement, cet après-midi, par une dépêche du duc d'Alençon, du nouveau malheur qui *frappe la famille impériale d'Autriche.*

Les journaux qui contiennent de longs détails sur la catastrophe, sont unanimes à déplorer la mort de la duchesse qui était très aimée à la Cour. Aucune décision n'a encore été prise au sujet du deuil officiel.

L'empereur a fait faire une démarche auprès de M. Lozé pour le prier d'exprimer au gouvernement de la République les condoléances du *souverain.*

LES GRECS VAINQUEURS

à Pharsale et à Velestino

Deux mille Turcs tués

Athènes, 10 heures soir. — Trente mille turcs ont attaqué aujourd'hui la position de Pharsale.

La bataille a duré toute la journée.

Les Grecs ont repoussé victorieusement tous les assauts en indigeant à l'ennemi des pertes énormes.

La brigade Dimopoulos s'est particulièrement distinguée. Le prince héritier qui commandait l'infanterie combattait au premier rang.

Le prince Nicolas a dirigé admirablement sa batterie et a éteint le feu de deux batteries turques.

En même temps que se livrait la bataille de *Pharsale dix-huit mille turcs renouvelaient leur* attaque sur Velestino.

Ils ont été repoussés en subissant des pertes *énormes que l'on évalue à 2000 hommes et en* abondonnant une partie de leur artillerie.

Union socialiste

L'union socialiste ne semble pas être en train de s'affaiser, si l'on en juge par la nouvelle crise intérieure qui vient de se déclarer à la *Petite République*. C'est la seconde en l'espace de quelques mois. La première avait déterminé l'exode de Millerand, de M. Jaurès, de M. Viviani et de la plus grande partie de la rédaction. M. Jules Guesde, M. Chauvin et M. Carnaud étaient restés maîtres du terrain. Mais voici qu'ils sont exilés à leur tour, et à leur grand chagrin si l'on en juge par la lettre de protestation qu'ils viennent de publier. Une note qu'on a pu lire hier matin en tête des colonnes de la *Petite République* nous apprend que les expressés reprennent « la place qui leur avait été ravie par le parti *gris et noir, enfin à l'estaminet* Devos, rue de Beaurewaert, et se faisait servir à boire. Il se rendit à la cour. Tout à coup il chancela et tomba sur le pavé, perdant le sang qui coulait à flots de son nez. On le transporta à la docteur Lepoutre qui constata une hemorragie cérébrale. Après lui avoir donné des soins il le fit transporter à l'hôtel-Dieu. Hier soir, le malade n'avait pas repris connaissance. Il a donc été impossible de savoir qui il était.

Vol de 3,100 francs

Mardi à midi, l'agent de sûreté Cochez a amené au bureau de M. Lecomte, commissaire de police, un homme de 25 ans, Edmond Marie, conducteur de voiture chez M. Mulaton, teinturier à Hem.

Ce jeune homme est inculpé d'un vol de 3,100 francs, au préjudice de son patron. Après interrogatoire, il a été maintenu pour les besoins de l'enquête sa culpabilité paraissant douteuse.

Après la noyade la pendaison

*Un sieur Désiré Lambart, âgé de 52 ans, de*meurant rue de la Guinguette, voulant mettre fin à ses jours, se jetait, hier matin, à cinq heures, dans le canal de Dunkerque. Des personnes présentes le retirèrent sain et sauf.

Lambart n'abandonna pasjes idées de suicide. Dans l'après-midi, la femme le trouva pendu. Le malheureux s'était attaché avec une serviette à la poignée de la porte de sa chambre.

MM. Mahieu, commissaire de police, et Largilière, médecin-legiste, ont fait les constatations d'usage.

Le cadavre de Lambart a été transporté à l'Hôtel-Dieu vers 6 heures 1/2.

Fédération des Anciens sous-officiers et soldats

M. le président prie les membres de la « Fédération » et en particulier les médailles coloniaux d'assister à la bénédiction du drapeau de la société dite : « Les Médailles de l'armée coloniale du Roubaix » qui aura lieu dimanche prochain, 9 courant, à midi, en l'église St-Martin.

Rendez-vous à la place Lechevin, à dix heures et demie precise, pour se rendre en groupe au siège de la dite société. Grande tenue.

Les insignes sont de rigueur et les médailles des différents ordres sont priés de porter cette distinction.

Le Président.
L. FOURMENTIN.

TOURCOING

L'exposition des bières au Palais Rameau

M. Paul Dolry, brasseur, à Tourcoing, vient de remporter un brillant succès à l'exposition des bières du Palais Rameau, à Lille.

On lit à ce sujet dans le *Progrès du Nord* :

« Nous arrivons à l'exposition ayant trait à la brasserie, C'est M. Dolry, brasseur, à Tourcoing, qui obtient le grand prix offert par la ville de Lille, pour la brasserie du département du Nord. Ce prix est converti en une médaille d'or, il reçoit en outre les félicitations du jury.

« L'étape de la brasserie n'est plus à faire. M. Dolry compte déjà tant de recompenses à son actif pour en citer que quelques-unes, il a déjà obtenu à Paris une médaille d'or, un diplôme d'honneur, ce qui prouve bien la supériorité de ses bières.

« Ne pouvant en donner davantage aujourd'hui la place nous manquant, nous continuerons demain cet article qui intéresse toute notre région. ».

Accident à un domestique

M. Victor Vartel, 21 ans, domestique, au service de M. Felix Desurmont, filateur, rue d'Auvergne, et demeurant rue de Lille, a glissé sur le marche-pied de son camion et dans sa chute s'est fait une entorse au pied gauche, base de l'articulation tibia tarsienne.

Le blessé a été soigné par M. le docteur Bernard, qui évalue à quinze jours le temps nécessaire à la guérison.

Accident d'usine

M. François Acke, 45 ans, tisserand chez MM. Lorthiois frères, fabricant de tapis, rue du Petit-Village, est tombé de son métier sur lequel il était occupé à nettoyer des *cuisinières*. Il s'est fait une plaie assez grave au-dessous du genou gauche.

M. le docteur Brunel a prodigué des soins au blessé qui a ensuite été reconduit à son domicile, rue Hoche.

Les courses de Tourcoing

La réunion sportive du 16 mai prochain annonce comme devant être très brillante.

Les engagements sont nombreux pour les *différentes épreuves qui seront courues.*

On peut se procurer des cartes pour les courses chez MM. Lemaire, Felix Dervane, Emile Yvière, Rosoor et Watteeuw, libraires, et chez M. Heiber, débitant de tabac, Grande-Place.

Casse-cou sur la voie publique

Déjà à de nombreuses reprises nous avons eu à signaler les dangereux pavés qui se trouvent sur la voie publique et particulièrement sur les trottoirs.

Ici ce sont des portes de caves en fer dont les bords relevés forment saillie ou bien des portes de bois à demi pourries affaissées au milieu et qui fléchissent lorsqu'on pose le pied dessus. Il n'y a pas si longtemps qu'une porte de ce genre s'est effondrée rue de l'Hôtel-de-Ville.

A côté de cela, certaines maisons sont pourvues de décrottoirs qui sont placés presqu'en plein trottoir.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire les grès déchaussés ou mieux encore manquant complètement.

On ferait bien de remédier un peu à tout cela, car de nombreux accidents se sont déjà produits.

Hier encore une jeune ouvrière passant rue de Gand, a heurté une porte de cave défectueu-

Chronique Locale

ROUBAIX

Le nouveau secrétaire général de la Mairie

Le successeur de M. Gilbert Sayet, secrétaire général de la Mairie, est arrivé hier à Roubaix. Il a été procédé aussitôt à son installation.

Nous ne connaissons, malgré toutes nos démarches, savoir son nom.

Distinction commerciale

Nous apprenons avec satisfaction que la jury de l'exposition de Lille vient de décerner une médaille d'or à la maison Wersts, Pick et Cie de notre ville, pour la fabrication de ses domiteles. En outre, des nombreuses récompenses spéciales ont été acquises. *cette maison a obtenu, en 1896, deux grands diplômes d'honneur et trois médailles d'or pour son importante fabrication d'essuyages.* Une bonne note en plus à la réputation commerciale de Roubaix.

Arrestation pour vol

Hier matin, un nommé Charles Vandevoorde, âgé de 23 ans, journalier, demeurant boulevard Gambetta, 222, a été arrêté pour complicité de vol avec un nommé Verconteurck.